

## Vers une théorie régulationniste de la politique économique<sup>1</sup>

Stefano Palombarini<sup>2</sup>

*Nombre de chercheurs ressentent désormais l'exigence d'« insérer le politique dans la Théorie de la Régulation ». Plus précisément, il s'agit de penser au politique comme à un des déterminants des dynamiques socio-économiques de longue période. L'exclusion du politique de la Théorie de la Régulation a été le résultat d'un choix de méthode. Les premiers travaux régulationnistes proposaient une construction alternative à l'orthodoxie qui, en soulignant le rôle décisif des politiques économiques « keynésiennes », négligeait le rôle d'autres facteurs structurels dans la croissance des « trente glorieuses ». Aujourd'hui, l'exigence est exactement opposée. Face à une orthodoxie qui affirme le poids décisif des « lois économiques », la Théorie de la Régulation a un espace spécifique à occuper : il s'agit de montrer que des dynamiques économiques diverses et même divergentes sont possibles en présence de systèmes politiques qui diffèrent. Cependant, l'insertion du politique dans la Théorie de la Régulation pose problème, car elle risque fort de faire violence à la structure logique d'une théorie qui s'est construite justement à partir de l'exclusion délibérée du politique. L'article indique que deux voies majeures sont ouvertes pour prendre en compte le politique dans un cadre d'analyse régulationniste, qui toutefois presupposent des visions différentes de la Théorie de la Régulation. La première approche, positiviste et normative, est compatible avec la possibilité d'actions politiques scientifiquement fondées : la conception d'un mode de régulation original devient, dans cette perspective, le but légitime de l'activité théorique. La deuxième approche du politique est peut-être moins payante sur le plan académique, mais plus fidèle à l'inspiration régulationniste originelle. Elle souligne le caractère construit de la compréhension scientifique de l'incommensurabilité des logiques qui soutiennent le discours théorique et le discours politique. Dans cette perspective, la compréhension de l'existant, c'est-à-dire sa mise en forme rationnelle, est le but ultime de l'activité de recherche. La première approche se représente la Théorie de la Régulation comme la vraie « Théorie Générale » ; la deuxième traduit au contraire une position théorique irréductible à l'analyse macroéconomique traditionnelle, car elle suppose une fracture définitive entre le moment de la compréhension théorique du réel (possible seulement ex post) et le moment de l'action politique.*

---

1. Je tiens à remercier Michel Aglietta, Robert Delorme, Giuseppe Gangemi, Andre Orléan, Massimo Paci, Bénédicte Reynaud, Gianni Riccamboni et Stefano Solari ainsi que les referee de la Revue pour leurs suggestions et remarques critiques. Ce texte n'engage que moi-même.

2. Université Paris VIII- adresse : CEPREMAP 142, Rue du Chevaleret 75013 Paris. mail : stefano.palombarini@cepremap.cnrs.fr

*« Si une organisation de pensée ne peut être le récit d'un progrès de pensée, elle n'est pas encore une organisation rationnelle. C'est pourquoi une deuxième approximation donne souvent à une notion ainsi précisée la signature de la rationalité. Dès qu'apparaît la deuxième approximation, la connaissance s'accompagne nécessairement d'une conscience de perfectibilité. La connaissance de deuxième approximation prouve donc que la connaissance prend de la valeur. Si cette deuxième approximation engage des problèmes de méthode, c'est-à-dire des problèmes qui demandent des discussions rationnelles, les valeurs apodictiques se manifestent. C'est en cela que le rationalisme appliqué doit être mis au rang d'une philosophie engagée, si profondément engagée qu'une telle philosophie n'est plus esclave des intérêts de premier engagement. Le rationalisme se réalise en un dégagement des intérêts immédiats ; il se pose dans le règne des valeurs réfléchies, ce qu'on peut aussi bien exprimer comme le règne de la réflexion sur les valeurs de connaissance. »*

(G. Bachelard)

## INTRODUCTION

Peut-on tirer de la Théorie de la Régulation (TR) des indications normatives pour la politique économique ? Ce texte développe la question, en essayant de montrer la compréhension de la construction régulationniste que présuppose une réponse positive. Si elle veut se doter d'outils originaux pour l'analyse de la politique économique, la TR ne peut pas se passer d'une caractérisation théorique du politique : quelle est la caractérisation la plus adaptée à la logique qui soutient l'approche ? Le passage de l'analyse positive à la prescription normative n'a jamais rien d'évident : pose-t-il des problèmes spécifiques à la TR ? Ces questions n'ont pas de réponse univoque : des parcours « régulationnistes » distincts semblent possibles. Plutôt qu'indiquer le « meilleur », il nous semble important de souligner la nécessité de cohérence entre les choix théoriques et épistémologiques fondamentaux, et l'approche de la politique économique retenue. Ainsi, le papier peut être lu par rapport à une *orthodoxie* des modèles de la politique économique que définissent les caractères suivants :

1. La vision (explicite ou plus souvent implicite) de l'État comme porteur du bien commun ;
2. Le caractère normatif de l'analyse, qui dérive directement de cette vision de l'État ;
3. La « scientificité » du jugement produit, qui demande de présenter le modèle qui le soutient comme une « représentation fidèle » ou du moins comme la « meilleure représentation disponible » du réel.

Ce parcours « orthodoxe » est caractérisé par une cohérence logique certaine. Nous voulons indiquer la possibilité d'un parcours « hétérodoxe », qui se définit par :

1. La caractérisation du politique par une logique autonome ;
2. Le contenu positif de l'analyse ;
3. La référence à une épistémologie de la construction plutôt que de la représentation.

Il reste à démontrer la viabilité de ce parcours<sup>3</sup>. Le raisonnement développé dans ce texte a été imaginé justement pour montrer la cohérence interne d'une telle approche de la politique économique, ainsi que sa conformité à des concepts majeurs de la construction régulationniste. Il débute par une (première) évaluation critique de l'héritage de Nicos Poulantzas, dont le poids pour la TR est explicitement reconnu par les théoriciens régulationnistes<sup>4</sup>. La prise de distance par rapport à l'approche du politique de Poulantzas va de pair, alors, avec une réflexion critique sur les outils conceptuels propres de la TR, dont on signalera par ailleurs la proximité avec l'approche méthodologique de Claus Offe. La seconde partie de l'article pose le problème de la place du normatif dans la TR. Sur la base d'un critère de cohérence logique, nous choisirons d'associer une démarche qui vise l'analyse positive de la politique économique à une construction théorique qui caractérise le politique par une logique spécifique, autonome par rapport à celles des acteurs sociaux. La décision d'utiliser ce critère se justifie par l'adoption explicite d'une épistémologie constructiviste, dont la troisième partie de l'article signale quelques conséquences majeures dans l'étude du politique. Une interprétation constructiviste du modèle théorique de Nicos Poulantzas est proposée, qui aide à préciser le contenu de la rupture régulationniste avec les approches fonctionnalistes. La partie conclusive esquisse les différents parcours régulationnistes, associés au choix majeur entre les perspectives épistémologiques de la représentation et de la construction. Dans un cas, l'effort vise la construction d'une « théorie générale », implicitement normative, élaborée à l'aide d'une série d'analyses spécifiques ; dans l'autre, la compréhension de cas historiques singuliers – qui demande chaque fois l'adéquation des concepts théoriques à l'objet de l'étude – constitue la finalité ultime de l'activité théorique.

## L'HERITAGE FONCTIONNALISTE DE NICOS POULANTZAS

La nécessité d'une évaluation critique de l'approche du politique de Nicos Poulantzas dérive de l'influence que ses analyses exercent sur la vision du politique de nombreux théoriciens régulationnistes. Nous n'aborderons pas le problème de la cohérence entre l'approche théorique et les analyses de Poulantzas :

---

3. Sur les rapports entre épistémologie de la construction et analyse de la politique économique, voir [Palombarini, 1998].

4. Pour une analyse critique, voir [Lordon, 1995].

nous résumerons seulement les caractères principaux du modèle théorique d'analyse du politique qu'il présente dans *Pouvoir politique et classes sociales* (PPCS)<sup>5</sup>. Dans cette section, nous soulignerons la distance entre le modèle de Poulantzas et la logique (implicite) de la TR ainsi que la proximité entre celle-ci et l'approche du politique d'un autre théoricien néomarxiste, Claus Offe.

Avant d'entamer l'analyse, il nous faut définir avec précision les concepts *d'autonomie d'action* et de *spécificité des fins* du politique, que nous utiliserons tout au long du papier.

Définitions préliminaires : autonomie d'action et spécificité des fins du politique

La distinction entre spécificité des fins et autonomie d'action du politique permet de se dégager du concept *d'autonomie relative* du politique, concept fluide et difficile à saisir. Nous dirons que la *spécificité* du politique est reconnue par les analyses qui le caractérisent par une logique spécifique (ou *interne*), irréductible à celle des différents acteurs sociaux, de quelque façon qu'ils soient précisés (citoyens, électeurs, groupes sociaux, classes sociales,...). Si l'on attribue à l'action politique une logique distincte, la notion de *pouvoir* est immédiatement posée au centre de l'analyse. La spécificité du politique est soulignée par Max Weber. Par « politique », écrit Weber, « nous entendrons [...] l'ensemble des efforts que l'on fait en vue de participer au pouvoir ou d'influencer la répartition du pouvoir, soit entre les États, soit entre les divers groupes à l'intérieur d'un même État. En gros, cette définition correspond à l'usage courant du terme. Lorsqu'on dit d'une question qu'elle est 'politique', d'un ministre ou d'un fonctionnaire qu'ils sont 'politiques', ou d'une décision qu'elle a été déterminée par la 'politique', il faut entendre par là, dans le premier cas que les intérêts de la répartition, de la conservation ou du transfert du pouvoir sont déterminants pour répondre à cette question, dans le second cas que ces mêmes facteurs conditionnent la sphère d'activité du fonctionnaire en question, et dans le dernier cas qu'ils déterminent cette décision. Tout homme qui fait de la politique aspire au pouvoir - soit parce qu'il le considère comme un moyen au service d'autres fins, idéales ou égoïstes, soit qu'elle désire 'pour lui-même', en vue de jouir du sentiment de prestige qu'il confère »<sup>6</sup>. Selon cette position, donc, le politique a cela de spécifique, que *l'aspiration* au pouvoir en constitue la finalité principale, déterminante pour en expliquer l'action. Lorsque la spécificité du politique est niée, le but d'accomplir *une fonction sociale* lui est (implicite ou explicitement) assigné.

---

5. Ce n'est pas donc une évaluation de l'œuvre de Poulantzas que nous formulons. Pour cela, il faudrait alors prendre en compte l'évolution de sa position au cours des années, par rapport à laquelle « Pouvoir politique et classes sociales » marque seulement le point de départ. Comme le souligne Bob Jessop « *whereas his early work involved a very one-sided reduction of representative democracy to the essential institutional framework for the self-reproduction of bourgeois political domination, he later stressed its fundamental role in maintaining the political liberties and freedoms necessary for a democratic transition to socialism* ». [Jessop, 1990, p. 62].

6. [Weber, 1919, p.101].

C'est le cas de la vision « keynésienne » de l'État, dont le rôle serait alors la poursuite du « bien commun », mais aussi, comme on le verra, de l'approche du politique de Nicos Poulantzas.

*L'autonomie* du politique est reconnue lorsqu'on suppose (1) que le politique est en mesure de jouer sur la dynamique sociale et (2) que son action n'est pas strictement déterminée par d'autres sous-systèmes sociaux.

Il est utile d'éclairer à ce propos les différentes significations que recouvrent trois concepts distincts :

(a) la détermination endogène de la politique économique par un modèle théorique, qui définit le caractère positif d'une analyse de la politique économique ;

(b) la possibilité, dans le réel, de concevoir des politiques économiques alternatives ;

(c) la caractérisation théorique du politique en termes d'autonomie d'action.

La dérivation dans un modèle théorique de la politique économique comme résultat déterminé par des facteurs causaux théoriquement identifiés (a) répond à l'exigence d'entreprendre une démarche d'analyse positive. Nous reviendrons sur le lien entre positivité de l'analyse et détermination endogène de la politique économique. Dès maintenant, il est toutefois évident que ce principe de *déterminisme méthodologique* ne pourrait être confondu avec la validation des choix du gouvernement comme les seuls possibles (b) : il suffit de garder à l'esprit la distinction qui court entre le niveau de la compréhension du réel et le réel lui-même, qui existe indépendamment de toute construction théorique que l'on peut concevoir. La décision de reconnaître ou non l'autonomie d'action du politique (c) se situe sur le plan de l'élaboration théorique : c'est encore un choix de méthode. L'analyse positive d'une politique économique définit l'action du gouvernement comme résultat déterminé par une série de facteurs causaux ; mais elle est *compatible* avec la caractérisation théorique du politique en termes d'autonomie. Nous dirons que, dans la logique déductive d'un modèle d'analyse positive de la politique économique, le système politique garde une marge d'autonomie si la spécification de ses caractéristiques est nécessaire pour la compréhension des choix qu'on y adopte. L'autonomie d'action du politique est reconnue par une démarche d'analyse positive de la politique économique si parmi les facteurs identifiés comme causaux figurent les caractéristiques propres du système politique et si celles-ci sont irréductibles aux caractères des autres sous-systèmes sociaux.

Pour résumer :

- l'autonomie traduit l'irréductibilité des caractères du système politique à ceux des autres sous-systèmes sociaux et leur influence sur la détermination des choix politiques. Elle indique l'autonomie du rôle joué par le politique dans l'organisation du social ;

- la spécificité est reconnue au politique lorsque son action est supposée être menée par une finalité distincte, par exemple l'accumulation du pouvoir. Elle indique l'autonomie de la logique qui gouverne le rôle joué par le politique.

Il s'agit de deux concepts différents, qui n'entretiennent pas de liens d'impli-

cation réciproque. Les exemples reportés dans le schéma 1 montrent la possibilité de combinaisons variées des deux critères. Ainsi, *l'autonomie relative* reconnue au politique par Poulantzas traduit une caractérisation en termes d'autonomie d'action, sans spécificité des fins. Au même titre on pourrait parler d'une autonomie relative de l'État « keynésien ».

SCHEMA 1 : CARACTERISATION DU POLITIQUE

		Spécificité Des fins	
		NON	OUI
Autonomie d'action	OUI	Approches oligarchiques (Hibbs, 1977 ; Alesina, Tabellini, 1990a)	Théorie des élites (Mosca, 1939 ; Michels, 1966 ; Schumpeter, 1990)
	NON	État « keynésien » Poulantzas (1968)	Néopluralisme (Dahl, 1985 ; Lindblom, 1977) Pluralisme (Bentley, 1967 ; Dahl, 1956) Offe (1977, 1984)
		Marxisme orthodoxe Approche néoclassique standard	Political Business Cycle (Nordhaus, 1975) Median Voter Theorem (Alesina, Tabellini, 1990b)

Une autonomie relative d'un type différent, fondée sur la spécificité des fins et la négation de l'autonomie d'action, se retrouve dans les analyses néo-classiques du cycle politique fondées sur le théorème de l'électeur médian : une fois qu'on le suppose intéressé au soutien électoral, le gouvernement ne peut qu'adopter les choix jugés optimaux par l'électeur « décisif » pour le résultat électoral<sup>7</sup>.

Poulantzas : l'autonomie du politique justifiée par la négation de sa spécificité

Poulantzas s'oppose à une lecture historiciste du marxisme ; toutefois il adopte un modèle dans lequel l'État possède *constitutionnellement* une fonction caractéristique, à savoir « la fonction particulière de constituer le facteur de cohésion des niveaux d'une formation sociale »<sup>8</sup>. Dans le modèle de Poulantzas, l'action de l'État ne suit pas une logique spécifique (l'accumulation du pouvoir

7. [Palombarin, 1999].

8. Les citations qui suivent sont tirées de [Poulantzas, 1968, p. 43-54].

n'est pas le but spécifique de l'action étatique) ; l'État n'est pas non plus un outil manœuvré par les classes dominantes, puisqu'il existe justement pour accomplir une tâche que la bourgeoisie – qui a toujours tendance à sacrifier son intérêt général de classe, qui n'existe pas comme classe « pour soi » – ne saurait effectuer. Du point de vue méthodologique, alors, les « diverses fonctions particulières de l'État, même celles qui ne concernent pas le niveau politique au sens strict du terme - le conflit politique de classes – , ne peuvent être théoriquement saisies que dans leur rapport, c'est-à-dire insérées au rôle politique global de l'État. [...] Les diverses fonctions de l'État constituent des fonctions politiques – par le rôle global de l'État, facteur de cohésion d'une formation divisée en classes, et [...] ces fonctions correspondent [ainsi] aux intérêts politiques de la classe dominante » (souligné par nous).

Poulantzas ne nie pas l'autonomie d'action de l'État. Aussi avec Alain Lipietz, « on devine le profit que tireront plus tard les 'régulationnistes' du travail de Poulantzas : le politique (et l'idéologique) étant 'toujours déjà donnés' et surdéterminant l'économique, l'État n'est plus une 'béquille du Capital'. La Loi et la Représentation interviennent dans la formation des rapports économiques eux-mêmes : marché, salariat<sup>9</sup> ». Cependant, loin d'être la conséquence de la spécificité du politique, cette autonomie se légitime théoriquement seulement par la fonction que l'État doit accomplir, à savoir par l'*absence* d'une finalité spécifique de son action. L'autonomie de l'action étatique n'est pas le complément possible d'une finalité distincte, mais le corollaire nécessaire du lien fonctionnel entre l'économique et le politique. Le rôle de l'État demeure, pour Poulantzas comme pour Engels, l'organisation du « maintien des conditions de la production, et ainsi des conditions de l'existence et du fonctionnement de l'unité d'un mode de production et d'une formation ». L'autonomie d'action de l'État – écrit Poulantzas – « lui permet précisément d'intervenir, non seulement en vue de la réalisation de compromis à l'égard des classes dominées, qui, à la longue, s'avèrent utiles pour les intérêts économiques mêmes des classes et fractions dominantes, mais aussi d'intervenir, suivant la conjoncture concrète, contre les intérêts à long terme de telle ou telle fraction de la classe dominante : compromis et sacrifices parfois nécessaires à la réalisation de leur intérêt politique de classe. On n'a qu'à prendre l'exemple des ainsi nommées 'fonctions sociales' de l'État qui revêtent actuellement une importance accrue. S'il est vrai qu'elles sont actuellement conformes à la politique d'investissements étatiques, visant l'absorption des surplus de la production monopoliste, donc conformes aux intérêts économiques des monopoles, il n'est pas moins vrai qu'elles ont été imposées aux classes dominantes par l'État, sous la pression de la lutte des classes dominées ; ceci s'est traduit souvent par une hostilité entre l'État et les classes dominantes. Elles ont même été imposées parfois par des gouvernements sociaux-démocrates : ceci ne change, en toute rigueur, rien à l'affaire. Ces gouvernements ont précisément, dans ce cas, fonctionné, au moyen de l'État, bref

---

9. [Lipietz, 1989, p. 9].

de son autonomie relative, comme des organisateurs politiques des classes dominantes »<sup>10</sup>.

Les trois niveaux (économique, politique, idéologique), sur lesquels s'articule un mode de production bien qu'étant toujours *donnés ensemble* comme parties d'un tout complexe – ce qui empêche de penser le moment politique comme simple reflet de l'économique - tiennent pour Poulantzas une place dans la structure qui est déterminée *en dernière instance* par l'économique. Ainsi, l'autonomie du politique est fonctionnelle à la *reproduction* d'une structure dont l'instance dominante est l'économique.

L'affirmation du lien de dépendance fonctionnelle entre le politique et l'économique – soit de la réduction du politique aux intérêts immédiatement exprimés dans la sphère économique, ce qui implique la négation de son autonomie et de sa spécificité [Lénine], ou à l'exigence de la reproduction d'une structure dont l'économique est l'instance déterminante, ce qui établit l'autonomie d'action du politique comme conséquence de l'absence d'une finalité spécifique [poulantzas] – est incompatible avec la *logique* qui soutient l'approche régulationniste. La spécificité des fins que l'approche régulationniste reconnaît à chaque acteur trouve son complément logique dans la *rupture du lien fonctionnel entre l'économique et le politique* : les deux systèmes entrent ainsi en relation d'équivalence logique.

En bref, le modèle de Poulantzas pose deux problèmes majeurs de cohérence logique par rapport à l'approche régulationniste :

- a) en attribuant à l'État le but d'accomplir une fonction sociale, il suppose que son action répond à une logique qui lui est *externe* ;
- b) pour pouvoir exercer sa fonction sociale avec l'efficace que Poulantzas presuppose, l'État doit être capable de « comprendre » les mécanismes qui règlent le fonctionnement global de l'organisation sociale dont il fait partie. Si on utilise la terminologie régulationniste, cela signifie que l'État doit pouvoir se situer au niveau métaphysique du mode de régulation, point sur lequel nous serons conduits à revenir dans la dernière section.

Offe : la spécificité grandissante du politique, une conséquence de son autonomie

Venons en maintenant à la présentation (succinete) de la méthodologie d'un autre théoricien néomarxiste, Claus Offe. Les premiers travaux de cet auteur, les plus importants dans la perspective que nous poursuivons, sont en effet contemporains des analyses de Poulantzas et constituent à notre avis une référence plus proche de l'élaboration théorique régulationniste. Le problème principal que se pose Offe est l'élaboration d'une méthodologie pour l'explication du *changement social*, ce qui le démarque d'emblée des approches structuralistes qui visent en premier lieu l'explication des mécanismes de *reproduction* d'une organisation sociale. Toute tentative de développement d'une analyse dynami-

---

10. [Poulantzas, 1968. p. 310].

que, selon Offe, peut réussir seulement si elle reconnaît à la catégorie des *conséquences non intentionnelles* une place centrale dans le système théorique<sup>11</sup>. S'agissant de construire un modèle évolutif du social, il faut imaginer que dans un système se développent des éléments qui constituent un *préposé vital* à sa structure, mais qui lui sont en même temps *étrangers*<sup>12</sup>. Le point de rupture avec l'analyse de Poulatzas se situe alors au niveau de la spécification du lien fonctionnel entre le système économique et les systèmes idéologique et politique : s'il maintient le politique dans un rapport de subordination hiérarchique par rapport à la sphère économique sur le plan de la *genèse logique* des fonctions de l'Etat, Offe souligne que cela n'implique nullement que, une fois existantes, ces fonctions soient nécessaires à la *reproduction* du mode de production dominant :

« One kind of relationship is that of positive subordination. By this I mean a relationship between the economy and the normative and political administrative systems in which the latter are structured in such a way that they positively contribute to, and create the preconditions for, the functioning of the dominant organisational principle and the sphere of the economy determined by it. The distinctive feature of this type of positive subordination is the adjustment of the content of the normative and political subsystems so that they conform to economic process. [...] . The negative subordination of both the subsystems outside the exchange sphere must be distinguished from the first type of subordination. In this second case, the ideological and state power systems are related to the capitalist economic system in such a way that they are limited by, and insulated from this economic system without, however, being able to substantively contribute to its ability to function. [...]. In terms of the structural type of positive subordination discussed above, capitalism can be described as a social structure which -a part from 'residual' feudal elements -is entirely determined by the dominant structural principle of exchange relationship. We can also express this circumstance in a different way : in such a structure, all elements are 'necessary' from the stand point of the creation of surplus value. However, closer examination immediately indicates that this concept of necessity mixes together two elements that must be distinguished from each other if one wants to avoid hypostatizing the concept of necessity. First, the relationship between the economic system and the normative or political systems can be necessary in the sense that the structures of the latter are genetically dependent on the economic system. Necessity here means a genetic relationship of determination. The concept of necessity can also acquire a completely different meaning, namely, that the ideological and political subsystems are necessary for the reproduction of the economic system. One can speak of positive subordination in the above sense only if both elements of the concept of necessity coincide ; in other words, only if the conditions of the ideological and political systems are not only produced in a capitalist society but are also required for the reproduction of a capitalist economy. [...]. The empirical thesis I would like to tentatively advance below is the following : the movement of capital systematically, cumulatively and irreversibly produces social phenomena and structural elements which are functionally irrelevant and of no value for the

---

11. [Offe, 1977, p. 36] ; version originale in G. Kress, D. Senghaas [1969]. *Politikwissenschaft*. Frankfurt.

12. [Offe, 1977, p. 75] ; version originale in Offe C. [1972], *Strukturprobleme des kapitalistischen Staates*, Suhrkamp, Frankfurt, cap.II.

*continuation of capitalist development »<sup>13</sup>.*

Offe, en ligne avec la pensée marxiste traditionnelle, dérive le rôle de l'État de la nécessité d'accomplir des fonctions relatives à la structure sociale dont il fait partie. Toutefois, comme le montre le passage cité, il maintient le lien fonctionnel seulement sur le plan génétique (pour simplifier : l'État assume les fonctions sociales qui ne peuvent pas être accomplies directement par la bourgeoisie ; mais rien n'assure qu'il les exécutera dans une direction favorable à la bourgeoisie). Ainsi, dans l'examen de la politique infrastructurelle de l'État, Offe souligne la possibilité « tout à fait réelle » que les organismes publics soient « obligés » de renoncer à poursuivre une politique favorable à la valorisation du capital, et cela pour garder leur « capacité de direction, fondée sur le pouvoir politique »<sup>14</sup> : *la logique (externe au politique) de la valorisation du capital est ainsi remplacée par celle (interne) de la conservation du pouvoir.* Offe admet que l'État puisse devenir un corps non seulement autonome, mais étranger à la logique de la reproduction des rapports de force économiques, à mesure que se spécifient les prestations qu'il doit accomplir. Ainsi, le politique entretient un rapport de coévolution avec l'économique :

*« It therefore appears that the three levels are interrelated, not in a strictly hierarchical but in a cyclical manner : although the action space of level one ('formal politics') is largely determined by the matrix of social power ('level two'), it may itself facilitate and promote a revision of the distribution of social power ('level three'). And the state of democratic politics would thus have to be looked upon as both determined by, and a potential determinant of, social power »<sup>15</sup>.*

Offe ne parle pas ici d'une redistribution du pouvoir social qui se fait à l'intérieur des limites déterminées par l'intérêt de long terme de la classe dominante (par la nécessité de la reproduction de la structure sociale), mais d'un processus dont le résultat est *ouvert*, parce qu'il naît de *l'interaction entre éléments étrangers quant à leur finalité.*

Il faut bien comprendre les conséquences que Offe tire de la rupture (partielle) du lien fonctionnel entre l'économique et le politique, puisqu'elles montrent à la fois l'ampleur de la fracture avec l'approche de Poulantzas et l'affinité avec l'approche régulationniste. *L'extranéité* du politique par rapport à l'économique sur le plan de la finalité de l'action conduit à une *équivalence logique* entre les deux systèmes. Suivant le modèle théorique de Poulantzas, la dynamique sociale ne peut être comprise qu'à partir de la *nécessité* de la reproduction de la structure globale, laquelle s'impose à tout élément de la structure. Pour Offe en revanche, elle est le résultat d'une dialectique complexe entre le politique et l'économique, d'un processus *historique* ouvert dans lequel les exigences des deux systèmes diffèrent. Ainsi, Offe nie la possibilité de *déduire* la politique économique d'une logique unique de survie attribuée au système global.

---

13. [Offe, 1984, p. 39-40].

14. [Offe, 1977, p. 89] ; version originale in Offe C. [1972], *Strukturprobleme des kapitalistischen Staates*, Suhrkamp, Frankfurt, chap.II.

15. [Offe, 1984, p.161].

Les deux positions de Nicos Poulantzas et Claus Offe correspondent assez bien à l'alternative qui, selon Bruno Théret, s'offre aux régulationnistes : elle « renvoie à deux conceptions différentes de l'État, une conception qui continue de voir dans l'État le garant ultime de la cohésion sociale, le centre régulateur ou le sommet de la société, et une conception où, au contraire, la société n'a plus d'institutions centrales et est composée de sous-systèmes autonomes interdépendants dans le cadre d'un mode de régulation qui organise leur 'couplage structurel' ». Pour Théret (et pour nous) « l'ATR [approche 'parisienne' de la régulation] est logiquement implicitement plus proche du modèle polycentrique que du modèle centraliste malgré les préférences explicites – bien françaises de nombre de ses tenants pour le modèle centraliste<sup>16</sup> ». L'État « est un système de rapports sociaux orienté dans le sens de sa propre reproduction par autorégulation. C'est en fonction de sa propre logique de reproduction qu'il interagit avec son environnement économique et international dans le cadre d'une régulation d'ensemble nécessaire à sa légitimation en tant qu'ordre séparé<sup>17</sup> ». La politique économique, dans ce cadre, « doit [...] d'abord s'inscrire dans la logique d'autoreproduction de l'État et de l'ordre politique<sup>18</sup> ». Pour Théret « la différenciation des ordres économique et politique dans les sociétés contemporaines a été poussée jusqu'à l'émergence d'une contradiction entre leurs logiques propres de fonctionnement. En d'autres termes, ils n'entretiennent plus de relations fonctionnelles entre eux<sup>19</sup> ».

#### SPECIFICITE DU POLITIQUE ET ANALYSE DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE

Même si nombre de régulationnistes semblent désormais s'accorder sur la cohérence logique entre la structure théorique de la TR et la caractérisation du politique en termes de spécificité, il nous semble encore possible de repérer l'influence de Poulantzas dans la position des théoriciens qui admettent la possibilité d'une extériorité de l'État par rapport au mode de régulation. L'État n'est plus pour eux « régulateur à court terme – substitut à la crise – [...] mais il n'en assure pas moins, à moyen terme, la relative cohérence du mode de régulation. S'il ne garantit plus simplement et directement le maintien du taux de profit privé, il est néanmoins facteur de la cohésion sociale et donc des conditions générales nécessaires à l'épanouissement du profit. Une régulation socio-économique des conflits de classes fondés dans l'économique remplace la régulation strictement économique du taux de profit»<sup>20</sup>. Pour Théret, au contraire, la négation de tout rôle de l'État dans le réglage du système est en quelque sorte inscrite dans la logique régulationniste :

---

16. [Théret, 1998, p.4]

17. [ibid., p.19]

18. [ibid., p. 20]

19. [ibid., p.27]

20. [Théret, 1990, p. 53].

« Dans son approche parisienne, la régulation désigne l'«ensemble des processus dynamiques associés à une configuration des rapports sociaux et des structures économiques» [Boyer, 1986, p. 22], et un mode de régulation correspond à un état donné des formes d'organisation et des structures productives» [ibid., p. 20]. Théoriquement donc, avec cette notion de configuration, tout fonctionnalisme *a priori* est récusé. De plus, cette configuration renvoie en général à cinq types de formes institutionnelles liées respectivement au rapport salarial, au rapport monétaire, au rapport de concurrence capitaliste, à l'État et aux relations internationales. L'État est donc doté d'un quasi statut de rapport social dont seules les formes structurelles devraient être relativement adaptées à celles des autres rapports sociaux qu'il côtoie. Il n'aurait ainsi qu'une *place* dans le dispositif régulateur du social - laquelle ne suffirait donc pas à le définir – et non un *rôle* dans la régulation. Malheureusement [...] cette possibilité théorique n'est pas actualisée dans les analyses empiriques, l'État étant alors réduit à sa fonction de cohésion - régulation des contradictions socio-économiques »<sup>21</sup>.

L'analyse régulationniste devrait ainsi se préoccuper moins de la *capacité* de l'État d'influer délibérément sur les mécanismes de la régulation sociale que de la *contribution* donnée par son activité à la définition de ceux-ci. L'affirmation de la spécificité du politique – qui consiste dans sa caractérisation par une finalité particulière, liée à l'accumulation du pouvoir, et qui s'oppose à la définition fonctionnelle de son activité – constituerait un développement logique de l'approche régulationniste. Cela revient en effet à ne pas exclure l'État de l'application d'un des principes méthodologiques bâtisseurs de la TR, à savoir « partir de la logique implicite à chaque forme institutionnelle », pour aboutir à la régulation d'ensemble seulement dans un moment *logiquement ultérieur*, en la précisant comme résultat de la « conjonction des logiques partielles »<sup>22</sup>. « L'indépendance *a priori* des logiques de l'accumulation économique et de l'accumulation politique, hypothèse traduisant le fait que les relations sociales selon lesquelles on se procure et on accumule des ressources dans l'ordre de l'économique et dans l'ordre du politique n'ont rien de commun<sup>23</sup> » conduit à penser la régulation sociale d'ensemble comme « le résultat des autorégulations internes à tous les systèmes »<sup>24</sup>, y compris donc celle du système politique.

### Spécificité du politique et espace du normatif

Il est maintenant possible de poser une question qui devient capitale au moment où il faut préciser l'approche régulationniste de la politique économique : si on adopte un modèle où le politique est caractérisé par une logique spécifique, quel est l'espace pour le *normatif* dans la démarche théorique ? En se posant cette question, on ne discute pas la possibilité de tirer des *indications pour l'action* d'une construction théorique, ce qui – en principe – est toujours possible. Les

---

21. [ibid., p. 68].

22. [Boyer, 1986, p. 74-75].

23. [Théret, 1992, p. 40].

24. [Théret, 1995, p. 23].

obstacles que peut rencontrer un tel *usage* de la théorie – par définition, *dissocié* du moment de la construction théorique - concernent la capacité

- (1) de présenter les indications comme scientifiques (par rapport à celles tirées d'autres constructions théoriques),
- (2) de traduire les analyses théoriques en indications « compréhensibles » pour les acteurs sociaux,
- (3) de trouver des interlocuteurs influents

...bref, il s'agit de réussir à *se faire entendre*. Le problème que nous posons ici est tout autre, et il est *interne* au moment de la construction théorique. La question posée concerne la possibilité de définir une théorie comme *théorie normative*. Pour l'instant, nous retiendrons pour juger de cette possibilité un *critère logique* : une théorie se pose comme normative si elle est en mesure de fournir - sur la base d'un ordre de préférence explicite - des prescriptions *cohérentes avec sa propre structure logique*. Nous justifierons l'adoption de ce critère à partir de notre perspective épistémologique. Cela : dit, si on accepte de définir le passage du positif au normatif comme problème théorique dans les termes énoncés, il faut bien reconnaître qu'il n'a rien d'évident : sa viabilité ne peut être établie qu'en relation à la structure logique propre de chaque théorie. Ainsi, par exemple, la *Théorie Générale* de John Maynard Keynes *peut*, sur la base de ce critère de cohérence logique, être considérée comme une théorie normative. Pourtant, Keynes n'a pas explicitement supposé la poursuite du « bien commun » comme but de l'action du gouvernement et, plus généralement, de l'État. Dans la *Théorie Générale*, il y a certes une référence rapide à la « volonté publique, telle qu'elle s'exprime par la politique du gouvernement », mais aussi le renoncement explicite à l'étude des « motifs qui gouvernent l'évolution des sociétés organisées »<sup>25</sup><sup>25</sup>. Keynes ne s'occupe pas, dans la Théorie Générale, de comprendre si les intérêts que ses idées desservent sont « plus puissants et plus apparents que ceux qu'elles favorisent »<sup>26</sup>, Mais le *silence* de Keynes, la non-intégration d'une analyse positive du politique dans sa construction théorique (associée au choix de mesurer la désidérabilité d'une configuration macroéconomique par le niveau d'emploi qui la caractérise) suffit à fonder l'utilisation normative de la Théorie Générale *sans contradiction logique* avec ses présupposés, c'est-à-dire à en justifier le *statut* de théorie normative,

Par opposition, l'attribution du statut normatif à une théorie qui caractérise explicitement le politique par la spécificité de sa logique est pour le moins délicate. Comme le soulignent Jessop [1990] et Théret [1995], l'approche autopoïétique n'empêche pas de concevoir une politique délibérée de régulation sociale. En particulier Jessop affirme :

« One system can [...] attempt to regulate others even though they are ail closed. But such attempts can threaten the unity of the joint relation, provoke self-disintegration and/or destroy the integrity of the other system(s), or else simply fail to connect with the internal operations of these systems and thus be met with apparent indifference. Regulation will work only where there is adequate understanding of the Eigendynamik of the system to be regulated so that

---

25. [Keynes, 1942, p. 390].

26. [*Ibid.*, p. 396].

*measures taken will serve as system-modifying perturbations rather than provoke disintegration or prove irrelevant. Thus legislators or economic policymakers in government would act in terms of an internal model of how the economy works : this need not (and, indeed, should not) map all the complexities and spontaneous properties of the market economy but it must provide adequate indicators and guidelines for action. Crucial to the success of such regulatory attempts is the capacity of the regulating system to work in and through the operational codes and procedures of the regulated system and/or provide a framework within which self-regulation becomes possible»<sup>27</sup>.*

Cependant, si on adopte le critère logique que nous avons retenu, la compatibilité avec une action régulatrice ne suffit pas à justifier le statut normatif d'une théorie ; il faut encore qu'on puisse repérer à l'intérieur de la reconstruction que la théorie fait du social l'espace pour traduire en action les prescriptions qu'elle fournit. Autrement dit, il n'est pas admissible pour une théorie qui se voudrait normative de supposer comme condition nécessaire pour la traduction « politique » des indications qu'elle offre le *démenti* des hypothèses qui la fondent. La théorie keynésienne est (aussi) une théorie normative parce qu'elle ne dit rien de son interlocuteur implicite, l'État, qui peut alors être conçu comme porteur du bien commun *sans contradiction* avec la construction théorique.

Si la TR adopte – comme il nous semble logiquement correct – l'hypothèse de spécificité du politique, elle doit admettre que le politique, s'il peut exercer une fonction régulatrice (sous les contraintes indiquées), ne peut s'approprier d'autre critère normatif que « son propre développement tel qu'il le conçoit »<sup>28</sup>. Or, le statut normatif ne peut pas, si on suit le critère de cohérence logique énoncé, être attribué à une théorie qui jugerait *fautive* – parce que, par exemple, non adaptée à la poursuite du « bien commun » – une action par ailleurs répondant à la logique que la théorie même attribue au politique.

On voit bien la difficulté de penser le normatif dans ce cadre. Il reste néanmoins, il nous semble, l'espace pour trois stratégies :

- La première, qui trouve sa racine noble dans l'œuvre de Niccolo Machiavelli, est presque élémentaire : si la finalité du maintien et de l'accumulation du pouvoir est le but théoriquement attribué au politique, elle constitue aussi un critère viable pour construire une théorie normative de l'action politique. Une politique économique devrait alors être jugée « optimale » lorsqu'elle correspond théoriquement au plus grand renforcement possible du pouvoir politique du gouvernement.

- La deuxième stratégie est plus sophistiquée mais moins solide : il s'agit de renoncer à considérer le politique comme destinataire *immédiat* de la théorie normative. Une fois choisi son critère normatif, le théoricien devrait prendre en compte la logique de fonctionnement qu'il attribue au système politique ; il devrait alors concevoir des indications cohérentes avec celle-ci, mais qui au même temps amènent (comme résultat intentionnel pour le théoricien, mais non pour le politicien) à la situation théoriquement jugée « souhaitable ». Cette stratégie devrait trouver une réponse à une objection simple : quelle est la justification théorique de la vision de l'activité académique dont elle est porteuse ? Pour le dire autrement : pourquoi le système académique, qui remplace (implicitement) l'État dans la poursuite du bien commun, serait-il seul à échapper à la

---

27. [Jessop, 1990, p. 330].

28. Théret, 1995, p. 55].

logique que la théorie impose. à tous les autres systèmes, celle de la « fermeture autopoïétique » ?

- La troisième stratégie, celle que nous développerons dans la suite du papier, assume complètement les conséquences de la démarche théorique entreprise. il s'agit de refuser toute normativité à l'intérieur de la construction théorique - ce qui permet de *valoriser au maximum* le moment positif d'analyse du réel. Ni conseiller du Prince, ni Prince lui-même, le théoricien qui poursuit cette stratégie affirme alors *l'autonomie radicale* de son activité : étant conduite par l'effort de compréhension du réel, l'activité théorique ne peut pas être pliée (parce qu'elle ne le supporterait pas) à une autre finalité prédéterminée<sup>29</sup>. Cette démarche demande de mieux préciser le contenu positif de l'analyse théorique. Pour cela, la leçon de Max Weber nous semble essentielle.

### Positivité d'une analyse : la leçon de Max Weber

Si on s'attache à l'élaboration d'une analyse *positive* de la politique économique, il faut adopter, suivant l'indication de Weber, le *présupposé méthodologique* de l'insertion du réel dans un rapport de *conditionnalité* avec une série de facteurs *théoriquement identifiés* : tout événement est supposé avoir des causes théoriquement isolables. La compréhension du réel demande la *mise en ordre raisonnée de la réalité empirique*, ou, comme dit Pierre Bourdieu, de *nécessiter* le réel : la relation causale exerce en ce sens une *fonction ordonnatrice* – elle n'est pas identifiée, mais construite par le théoricien. Le déterminisme méthodologique est compatible alors avec la *possibilité* de politiques économiques alternatives. Confondre les principes qui organisent la compréhension du réel avec les caractères du réel revient à oublier la distance qui court entre le niveau d'abstraction des concepts théoriques et la réalité que les concepts visent à expliquer, mais qui les précède et auxquels elle est irréductible. Il faut *a contrario* s'emparer de la leçon de Weber : « encore que nous ne partagions aucunement le préjugé désuet suivant lequel la totalité des manifestations d'ordre culturel se laisserait *déduire* comme produit ou comme fonction de constellations d'intérêts 'matériels', nous croyons cependant pour notre part que l'analyse des phénomènes sociaux et des événements culturels, sous le point de vue spécial de leur conditionnalité et de leur portée économique, a été un *principe scientifique* d'une fécondité créatrice »<sup>30</sup>. Il s'agit alors de *renverser le chemin* logique de nombre de modèles d'analyse de la politique économique : ceux-ci partent d'une fonction objectif attribuée au gouvernement et en tirent les « bons » choix de politique économique.

Comme le dit Robert Kehoane, dans les modèles standards d'analyse de la politique économique les gouvernements « *play the role of deus ex machina*. [...]. Their existence is posited, not because it has been shown to be plausible on the basis of sophisticated political analysis, but because such governments must be possible in order to reconcile capitalism with democracy. [...]. A more profound understanding of macroeconomic events will only be achieved by combining economic argument with the analysis of conflicts of interest, and the exercise of power, as they take place within different national societies and in the interna-

---

29. [Pizzorno, 1993].

30. [Weber, 1965, p.147].

31. [Kehoane, 1978, p. 116-122]

*tional political economy»<sup>31</sup>.*

Une analyse positive demande de considérer comme *donnée* la politique et d'essayer d'en *reconstruire les causes*. Comprendre une politique, c'est alors la mettre en relation avec les constellations d'intérêts matériels, les conflits et les compromis qui peuvent être *rationnellement conçus* comme ses causes. L'adoption de cette position empêche la production d'un *jugement normatif théoriquement dérivé* sur la politique du gouvernement, puisque le concept de *faute* est par hypothèse exclu de l'analyse. Comme le souligne Weber, *l'unilatéralité et l'irréalité* du point de vue adopté, loin d'interposer des obstacles à la compréhension du réel, constituent un présupposé nécessaire à l'effort de «comprendre l'originalité de la réalité de la vie qui nous environne et au sein de laquelle nous sommes placés, afin de dégager d'une part la structure actuelle des rapports et de la signification culturelle de ses diverses manifestations, et d'autre part les raisons qui ont fait qu'historiquement elle s'est développée sous cette forme et non sous une autre»<sup>32</sup>. La recherche d'un modèle d'explication causale de la politique économique ne peut guère avoir l'ambition d'identifier ses causes *effectives*, car «le nombre et la nature des causes qui ont déterminé un événement singulier quelconque sont toujours *infinis* et il n'y a dans les choses mêmes aucune espèce de critères qui permettrait de sélectionner une fraction d'entre elles comme devant seule entrer en ligne de compte»<sup>33</sup>.

Il n'y a alors aucune raison, nous le répétons, de faire dériver de l'endogénéisation de l'activité gouvernementale l'unicité de la politique viable ; c'est là inverser l'ordre logique selon lequel *la réalité préexiste à la théorie*, construite pour la comprendre. Le refus de la démarche déductive pour la compréhension de la politique économique, justifié par le souci d'affirmer que la politique effectivement menée n'est pas la seule possible, est également le résultat d'une erreur logique, symétrique et équivalente de celle du théoricien, convaincu d'avoir décelé le secret de la réalité, qui utiliserait sans inquiétude un modèle construit pour *comprendre* le réel comme outil de *prévision scientifique*. «Ordre logique des concepts d'une part et ordonnance empirique du conceptualisé dans le cadre de l'espace et du temps ainsi que de la connexion causale d'autre part – écrit Weber – apparaissent alors comme liés à ce point que la tentation de faire violence à la réalité pour consolider la validité effective de la construction dans la réalité est presque irrésistible»<sup>34</sup>.

La détermination causale de la politique du gouvernement constitue *un principe de méthode* qu'on ne saurait retrouver *dans les choses mêmes*. La chaîne causale n'est pas *découverte*, mais *construite* par le modélisateur : c'est lui qui impose un ordre aux choses pour les rendre intelligibles. Comme le souligne Gaston Bachelard, «la notion de cause, dans la primitivité de la conviction qu'elle entraîne,

32. [Weber, 1965, p. 152-153].

33. [*ibid.*, p. 162].

34. [*ibid.*, p. 199].

35. [Bachelard, 1992, p. 153-154].

implique *un je* pensant et actif, *un je* qui affirme une pensée, comme un substitut d'une action, *un je* qui ait réuni, par la pensée, les éléments fondamentaux qui constituent une cause et qui s'en sert comme un démiurge. [...] Sur le plan scientifique, la détermination d'une cause réclame un sujet qui s'instruit, qui veut s'instruire, un sujet en voie de rationalité. [...] Comprendre un phénomène, c'est alors le soumettre à une sorte de potentialité de mon moi causant, de mon moi déclenchant, de mon moi discutant (sûr de vaincre) avec tout autre sujet qui se refuserait à comprendre la causalité du phénomène que maintenant mon moi connaît »<sup>35</sup>.

C'est le nombre « infini » des causes effectives qui en même *temps* donne un sens à la possibilité du choix dans la réalité et, une *fois le choix effectué*, justifie son insertion dans un rapport de conditionnalité avec des facteurs théoriquement identifiés pour l'expliquer. La distance entre la réalité et sa compréhension correspond, selon Weber, à celle entre le *chaos* qui caractérise la première et l'exigence d'y mettre de *l'ordre* qu'exprime la deuxième : l'impératif de la mise en ordre raisonnée du réel fait qu'*« une portion seulement de la réalité singulière prend de l'intérêt et de la signification à nos yeux*, parce que seule cette portion est en rapport avec les idées de *valeur culturelles* avec lesquelles nous abordons la réalité concrète. [...] J non seulement il est pratiquement impossible de faire une régression causale *exhaustive* à partir d'un quelconque phénomène concret pour le saisir dans sa *pleine* réalité, mais cette tentative constitue tout simplement un non-sens. Nous faisons seulement ressortir les causes auxquelles il y a lieu d'imputer dans le cas particulier les éléments 'essentiels' d'un devenir »<sup>36</sup>. Cette *reconstruction* de la réalité (*l'idéal-type*, dans la terminologie de Weber) « n'a d'autre signification que celle d'un *concept limite* purement idéal, auquel on *mesure* la réalité pour clarifier le contenu empirique de certains de ses éléments importants, et avec lequel on la *compare* ». La comparaison au réel de l'idéal-type construit par un modèle de *détermination endogène* de la politique économique n'a rien de normatif : il faut garder à l'esprit la distinction entre « la relation qui *compare* la réalité à des idéal-types dans le sens logique » et « *l'appréciation* valorisante de cette réalité sur la base d'idéaux »<sup>37</sup>.

#### ANALYSE DU POLITIQUE ET EPISTEMOLOGIE DE LA CONSTRUCTION

La lecture de Weber que nous avons proposée - nous aide à définir la positivité d'une analyse comme effort de mise en *ordre raisonné* du réel - souligne le caractère construit de la compréhension scientifique. Dans une perspective « positiviste », la compétition entre les modèles théoriques se joue sur leur capacité de *représenter* le réel : ce qui justifie l'affirmation de « l'unicité, au moins idéale, par où se définit le rapport de vérité dans la confrontation scientifique de

36. [Weber, 1965], p. 163].

37. [ibid., p. 193].

la réalité et de la représentation »<sup>38</sup><sup>38</sup>. Nous utilisons le terme « positiviste » au sens large, pour rappeler l'ensemble des traditions qui imaginent l'activité scientifique comme une activité d'« assainissement ». Mauro Ceruti<sup>39</sup> résume sous ce terme l'ensemble des stratégies scientifiques qui présupposent que :

- à chaque accroissement de connaissance correspond une diminution de l'ignorance ;
- l'application de la « méthode scientifique » à de nouveaux domaines permet à ceux-ci de s'affranchir de méthodes considérées comme extra-scientifiques ;
- le développement de la connaissance suit une direction précise, à laquelle sont subordonnés les retours en arrière et les déviations ;
- la tâche fondamentale de la recherche scientifique consiste dans l'identification des problèmes « réels », qui doivent être séparés des pseudo-problèmes.

En statique, alors, il existe la possibilité (du moins idéale) d'identifier le modèle qui offre une représentation du réel « meilleure » que les autres ; en dynamique, il existe la possibilité (du moins idéale) d'une succession de modèles qui fournissent des représentations de plus en plus fines du réel.

Pour ceux qui acceptent cette perspective de l'épistémologie de la représentation, ainsi que nous appelons, le rapport entre positif et normatif dans l'analyse théorique ne semble pas poser de problèmes majeurs. Une construction théorique se *légitime théoriquement* comme référence normative pour l'action au moment où elle gagne la course à la meilleure représentation du réel. Le problème *interne* à la construction théorique que nous avons posé, concernant la légitimation d'une théorie comme référence normative, se résoudrait ainsi par le recours au critère *externe* de la capacité de la théorie de représenter un réel qu'on peut connaître indépendamment d'elle.

La rupture avec l'épistémologie positiviste de la représentation vide de toute efficace ce critère. La perspective *constructiviste* oblige à résoudre le problème de la possibilité pour une théorie de se poser comme théorie normative en utilisant, comme nous l'avons fait, le critère *interne* de la cohérence logique entre la traduction « politique » de ses prescriptions et l'analyse théorique qui les soutient. Et c'est le recours à ce critère interne qui nous a poussés à suivre une stratégie niant toute normativité à une théorie qui caractérise le politique par une logique spécifique. Dans une perspective constructiviste, il n'y a pas de représentation du réel (idéalement) unique que devrait produire le travail scientifique, mais il y a autant de *modes d'appropriation* « scientifiques » du réel qu'il y a de structures logico-conceptuelles particulières. C'est seulement, en effet, par la médiation de celles-ci que l'objet réel peut être défini et déterminé comme objet de la connaissance – l'objet de la connaissance est alors *fonctionnellement lié* aux outils conceptuels qui en déterminent la forme spécifique<sup>40</sup>. La controverse sur la meilleure théorie laisse alors la place à la « concurrence tolérante entre *modèles* également intelligibles d'un même phénomène perçu dans ses autonomies po-

---

38. [Lordon, 1995, p. 13-14].

39. [Ceruti, 1995, p. 26].

40. [Tagliagambe, 1991, p.48-49].

tentielles »<sup>41</sup>.

Une compétition entre *méthodes* scientifiques différentes peut alors être conduite seulement sur la base de leur *adéquation* à un objet d'étude spécifique.

L'absence de théorie scientifique (idéalement) unique oblige à procéder à une nouvelle évaluation de toute méthode donnée chaque fois que celle-ci est consacrée à l'étude d'un nouvel objet. L'évaluation ne peut se faire que sur la capacité de construire une compréhension rationnelle de l'objet de connaissance tel qu'il a été déterminé et défini par la méthode : en règle générale, il y aura donc la place pour des mises en ordre raisonnées diverses, mais également admissibles, du même réel. « Concurrence tolérante », alors, mais sans cesse renouvelée : parce que la capacité d'une construction théorique de *rendre raison* du réel – c'est-à-dire *d'imposer une nécessité logiquement compréhensible* au réel doit être évaluée en relation à chaque objet singulier, identifié dans un temps et un espace spécifiques. Les concepts théoriques mobilisés ne peuvent que se (re)définir au cours de chaque recherche, l'effort étant toujours de concevoir une *méthode adéquate à l'objet*. Par contre, la démarche positiviste vise la construction de concepts théoriques généraux, destinés à *classifier* toute réalité empirique spécifique en la ramenant au cas général<sup>42</sup>.

### Le problème de la « consistance » des structures

De la perspective épistémologique où elle s'inscrit dépend évidemment toute démarche théorique.. La question de la normativité pour la TR peut donc être reliée au problème plus général de la signification attribuée à la construction théorique régulationniste. Mais avant d'examiner les démarches théoriques logiquement associées au choix fondamental entre une épistémologie de la représentation et une épistémologie de la construction, nous voudrions interpréter le modèle théorique de Nicos Poulantzas sur une base explicitement constructiviste. Pour ce faire, il est utile d'examiner l'opinion critique sur l'œuvre de Poulantzas formulée par David Easton.

Selon Poulantzas, écrit Easton, les différentes parties du système social « *such as the state, cannot escape serving certain functions. Paramount among these is the preservation and reproduction of the mode of production itself. His structuralism is, therefore, closely tied to a functionalist point of view. The existence of a particular structure leads him to explore the functions served by its parts. The parts of a structure are, in a favourite phrase of his, 'accounted for' or understood only in terms of their functions in the whole structure, that is, in terms of presumed purposes they serve for the whole. [...] The major functions of the state, in this view, are its contribution to the necessary reproduction (maintenance) of the mode of production (the whole social system)* »<sup>43</sup>. Dans une société divisée en classes, « *the state has no choice other than to serve the long-run interests of the dominant classes, however much it may appear to behave otherwise in the face of class struggle. This is the inescapable*

---

41. [Le Moigne, 1994, p.23].

42. [Messina, 1995, p. 39].

43. [Easlon, 1990, p. 180-185].

*function (postulated only, however) of the state. [...] The policies of the [power] bloc and its hegemonic class/fraction always promote a postulated common interest of the dominant classes as a whole, despite the internal differences among the latter which may at times arise as to how this is to be done. Why the hegemonic class/fraction should provide unity for the dominant classes, despite their internal contradictions, is never explained. It seems to be taken as a given, as part of the objective consequences of the way capitalist system Works »<sup>44</sup>.*

Nous avons souligné les mots clés de cette interprétation, qui aident à en identifier le caractère « positiviste », mais aussi à formuler une lecture différente parce que constructiviste du modèle de Poulantzas. Dans le modèle, le fonctionnement des parties de la structure vise la reproduction de celle-ci. Cette affirmation constitue selon Easton la *conclusion* fondamentale de l'analyse de Poulantzas, une conclusion qu'il critique parce que non suffisamment justifiée : Poulantzas *postule* ce qui selon Easton serait à *expliquer*, c'est-à-dire la logique qui régit l'activité de l'État. L'activité théorique, selon Easton, doit viser la production d'un modèle *général* en mesure de *représenter* le fonctionnement d'une structure qui *existe* dans le réel. Il est évident qu'Easton adopte la perspective épistémologique de la représentation.

Il faut bien voir l'analogie entre la position d'Easton et nombre de travaux régulationnistes, qui consiste à attribuer aux *structures* une dimension *réelle*. Pour cela, il suffit de citer un passage d'une œuvre fondatrice de la TR : « loin d'être le produit de l'abstraction spéculative, la distinction entre comportements sociaux et structures institutionnelles reproduit intellectuellement les deux pôles d'une dialectique *réelle*. Les conflits entre classes et groupes sociaux, les stratégies des entreprises ou des banques – porteuses du fractionnement du capital en unités privées et indépendantes –, leurs relations aux divers marchés ou à l'État s'expriment en effet, dans chaque conjoncture historique, en un ensemble de contraintes structurelles, produit d'une lente maturation historique. Mais le même mouvement conduit, lors de certains épisodes critiques, à la remise en cause des contraintes antérieurement formées, ouvrant ainsi la possibilité d'une nouvelle forme de la reproduction d'ensemble. Cette dialectique *réelle*, à l'œuvre au sein de chaque formation sociale, fonde le caractère historique des procédures de régulation à travers lesquelles est atteinte cette reproduction »<sup>45</sup> (souligné dans le texte).

C'est le propre de l'épistémologie de la représentation de faire du réel l'analogie des constructions théoriques – celles-ci visant une *nouvelle présentation* du réel. L'adoption d'une perspective constructiviste oblige au contraire à récuser radicalement tout réalisme de la structure, à dénoncer les « dérapages objectivistes du structuralisme » [Dobry, 1996]. Nous soulignerons en conclusion les conséquences que la TR devrait tirer de l'adoption explicite de la méthodologie idéale typique ; les outils conceptuels de la TR semblent bien adaptés à une démarche de ce type, mais – comme le signale Andrew Sayer – « *there are many examples in the history of science of concepts which were initially regarded as speculative and*

---

44. [ibid., p. 194-210].

45. [Boyer, Mistral, 1983, p. 4].

*'theoretica', later becoming so familiar and unquestioned that they are treated as observable. Instead of being interpreted tentatively, as ways of understanding objects, they are taken as descriptions of observable characteristics of the objects themselves* »<sup>46</sup>. Dans une perspective positiviste, il est naturel de penser aux structures *comme si* elles existaient dans le réel ; mais pour ceux qui veulent adopter une position constructiviste, il est nécessaire de toujours se méfier du piège, constamment redoutable, du « dérapage objectiviste ». La critique de l'*« illusion héroïque »* dont relèvent, selon Michel Dobry, nombre d'analyses des crises politiques – mais aussi, nous ajoutons, des « crises de régulation » – est à ce propos éclairante. L'*illusion héroïque*, écrit Dobry : « procède de l'idée que les périodes de crise politique s'opposent aux conjonctures routinières ou stables en ce qu'elles relèvent davantage que ces dernières d'une analyse décisionnelle, analyse privilégiant le choix et, plus généralement, l'action des individus ou des groupes. [...] Il s'agirait [...] de 'points noraux', de 'points de bifurcation', de 'moments où l'histoire hésite'. On n'hésitera pas à se souvenir, à leur propos, des racines grecques du terme 'crise', *krisis*, discrimination ou décision et *krinein*, examiner et décider. [...] Ce poids soudainement concédé – dès qu'il s'agit des conjonctures critiques – à l'action, à la conscience des acteurs, à leur intentionnalité, concerne sans doute aussi une question plus large [...]. On discerne, en effet, sans trop de mal que ce poids a un lien étroit avec la conception que se fait le chercheur de la 'consistance', si l'on peut dire, des 'structures' sociales. Plus précisément, l'*illusion héroïque* semble bien aller de pair, presque toujours, avec une acceptation de l'opposition – Poullantzaz dit de la 'distinction radicale' – d'une part, des 'structures' ou des 'systèmes' sociaux et, d'autre part, des 'pratiques' ou de l'*'action'*. Et la réification des 'structures', dont toute vision de ce type est porteuse, est, qu'on le veuille ou non, nécessairement reconduite toutes les fois que, sur la base de cette opposition, on impute aux acteurs un 'éventail d'options', une 'latitude d'action' ou une 'marge de choix' à l'intérieur de 'limites' ou de 'contraintes' imposées par les 'structures' ou les 'système' »<sup>47</sup>.

Deux interprétations sont en fait possibles de la « partition de la réalité sociale en deux blocs, en deux ensembles distincts, les 'facteurs objectifs' et les 'facteurs subjectifs' »<sup>48</sup>, où ces derniers doivent être compris comme facteurs qui laissent une marge d'incertitude à l'interprétation de la dynamique sociale.

Dans une perspective idéale typique, qui demande l'adoption du présupposé du *déterminisme méthodologique*, l'existence de 'points de bifurcation', de 'points noraux'... signale l'incapacité du modèle de rendre raison d'une dynamique historique, c'est-à-dire de la nécessiter. Le but de la démarche théorique consiste dans la mise en ordre raisonnée du réel, qui demande l'emploi de *principes unitaires* en mesure de conférer à la multiplicité des phénomènes une forme et une signification spécifiques<sup>49</sup>. Il s'agit alors d'aboutir à une structure théorique le plus possible *fermée*, c'est-à-dire capable d'analyses du réel conduites sur la base de facteurs qui lui sont internes<sup>50</sup>. Le recours pour la mise en ordre raisonnée du réel à des facteurs externes à la théorie – qu'il s'agisse de chocs exogènes...

46. [Sayer, 1984, p. 52].

47. [Dobry, 1986, p. 79-81].

48. [*ibid.*, p.81].

49. [Tagliagambe, 1991, p. 198].

50. [*ibid.*, p. 199].

ou du poids concédé à une action devenue inexplicable traduit alors le caractère incomplet de la théorie, sa non-adéquation à l'objet de l'étude.

Si, au contraire, le principe du déterminisme méthodologique n'est pas adopté, et si l'on pose comme objectif de la démarche la représentation du réel, alors à l'existence de moments où les choix des acteurs « comptent » ne correspond plus forcément un échec théorique... parce que la théorie saisit (représente) ici un aspect du réel. Au réel se réfère logiquement alors la théorie même lorsqu'elle affirme le poids contraignant de la structure : à l'exigence *méthodologique* de nécessiter le réel se substitue (en dehors des périodes de crise) l'affirmation de la nécessité *ontologique* du réel – le déterminisme n'est plus imposé au réel par le théoricien, il devient un principe qu'on peut reconnaître *dans les choses mêmes*.

### Retour sur l'approche du politique de Nicos Poulantzas

C'est dans la perspective de la représentation qu'Easton interprète et critique Poulantzas. L'État pour Poulantzas, écrit Easton, *ne peut pas se soustraire* à certaines fonctions ; Poulantzas *examine* les fonctions accomplies par les parties d'une structure qui *existe*, et il affirme que l'État *n'a pas de choix* face à la nécessité du soutien des intérêts à long terme des classes dominantes... mais Poulantzas *n'explique jamais* la raison pour laquelle l'État se chargerait de cette fonction. Ce n'est pas le but de ce texte d'établir si cette interprétation est correcte ; mais, pour clarifier le contenu de la rupture (logique) de la TR avec le modèle de Poulantzas, il nous faut souligner qu'une lecture différente est possible dès lors qu'on refuse le *contraste* entre la méthode d'explication causale et la méthode fonctionnaliste. Dans une perspective constructiviste, fonction et cause constituent des *points de vue* spécifiques ; le recours à ces catégories n'a d'autres justifications que celle de fournir des *schémas de sens*, des critères possibles – divers sans être incompatibles – pour la mise en ordre raisonnée de la réalité empirique. Cette interprétation de la méthode fonctionnaliste dépasse donc la critique fondée sur la distinction entre causalité mécanique et causalité téléologique : *la fonction, principe possible d'intelligibilité du réel, n'est pas un genre particulier de relation causales*<sup>51</sup>.

Easton lui-même reconnaît dans le passage cité que, selon Poulantzas, les parties d'une structure peuvent être *comprises* seulement à partir des fonctions qu'elles exercent dans la structure globale. La logique de fonctionnement attribuée au politique serait donc un *principe d'intelligibilité* de ses activités, le point de départ et non la conclusion des analyses de Poulantzas. Il n'y aurait pas, alors, dans la démarche de Poulantzas, des analyses particulières visant la construction d'un modèle général de fonctionnement du politique ; mais un modèle général de fonctionnement du politique utilisé pour l'interprétation de ses activités particulières. Il résulte alors logiquement que l'attribution d'une fonction particulière au politique *précède* les analyses spécifiques, qui ne peuvent pas la *justifier* ; cette fonction ne peut qu'être *postulée*, elle est un principe qui oriente la recons-

---

51. [Luhmann, 1983].

truction raisonnée du réel. Si on accepte cette interprétation, il n'est plus possible de conclure que Poulantzas affirme la *nécessité* pour l'État d'accomplir une fonction donnée ; on ne peut pas confondre un principe d'intelligibilité du réel avec l'assertion d'un caractère du réel. La nécessité du réel, qui ne peut être établie *qu'ex post*, est - dans une perspective constructiviste - un *présupposé méthodologique* pour la compréhension du réel. *Nécessiter* une politique économique signifie la *penser* comme réponse adaptée à la logique *théoriquement* attribuée au politique, étant données les contraintes *théoriquement* établies à son action et la configuration d'une série de facteurs *théoriquement* identifiés ; Il est clair que non seulement le choix de poser la nécessité de l'action politique qu'on essaye de comprendre, mais le contenu même de la notion de « nécessité » à laquelle on fait référence, dérivent alors d'un choix de méthode. Il n'y a que dans une perspective constructiviste qu'il faut juger de la capacité d'une construction théorique de rendre compte de phénomènes historiques spécifiques – c'est en cela que le modèle de Poulantzas pourrait être critiqué, pour son incapacité éventuelle à *rendre raison* d'épisodes historiques spécifiques, pour sa rigidité, sa mauvaise adéquation à des objets d'étude singuliers.

TABLEAU 1 : DU FONCTIONNALISME A LA SPECIFICITE DU POLITIQUE

Epistémologie	Interprétation de Poulantzas	Raison de la rupture	Contenu de la rupture
Représentation	La théorie de Poulantzas affirme que le politique n'a pas le choix face à la nécessité du soutien des intérêts à long terme des classes dominantes.	Les analyses de Poulantzas ne justifient pas suffisamment sa conclusion principale, à savoir la représentation du politique par un modèle fonctionnaliste.	Il s'agit de « dépasser » la théorie de Poulantzas, car elle a été infirmée par toute une série d'expériences.
Construction	L'approche fonctionnaliste est la méthode qui oriente la reconstruction du réel dans les analyses de Poulantzas.	La caractérisation par une logique spécifique semble mieux adaptée à nombre d'analyses du politique.	Il s'agit d'élaborer des modèles concurrents mais non aliatifs à celui de Poulantzas, la « compétition » se jouant sur la capacité de rendre raison de phénomènes historiques spécifiques.

Il y a donc deux lectures possibles de Poulantzas et la rupture avec le fonctionnalisme de son approche qu'implique l'affirmation de la spécificité du politique recouvre une signification différente selon la perspective épistémologique retenue (Tableau 1).

#### DES PERSPECTIVES THEORIQUES DIFFERENCIEES

Tout comme pour le modèle de Poulantzas, au moins deux lectures de l'approche régulationniste sont possibles qui dépendent de la perspective épis-

témologique retenue. Pour le voir, il suffit de réfléchir au problème de la possibilité pour les acteurs sociaux de connaître les mécanismes de la régulation sociale. Pour Robert Boyer le mode de régulation (MDR) a - entre autres - la propriété d'assurer « la compatibilité dynamique d'un ensemble de décisions décentralisées, *sans que soit nécessaire l'intériorisation par les acteurs économiques des principes de l'ajustement de l'ensemble du système* »<sup>52</sup>. La non-intentionnalité qui caractérise le MDR est-elle alors une *caractéristique contingente* des systèmes sociaux (jusqu'ici) étudiés par les régulationnistes, ou s'agit-il d'une *connotation fondamentale* du concept théorique de MDR ? On voit bien que la définition ne répond pas à cette question, la non-nécessité étant compatible avec la possibilité de l'objectivation du MDR de la part des acteurs sociaux, mais aussi avec son contraire. C'est seulement la perspective épistémologique retenue qui, en *modifiant* le contenu même de la question, apporte alors la réponse.

Dans une optique positiviste, les acteurs sociaux (et l'État) peuvent objectiver le MDR – et donc s'extérioriser par rapport au MDR – grâce aux avancées théoriques de l'école régulationniste, qui mettent à leur disposition une nouvelle représentation du social, plus fine que les anciennes. C'est pour cela que le MDR a été jusqu'ici un résultat non intentionnel, parce que la TR n'existant pas (ou n'était pas assez connue).

Dans une optique constructiviste, la non-intentionnalité du MDR est partie intégrante d'un concept qui oriente une reconstruction particulière du réel ; affirmer la possibilité pour les acteurs sociaux de l'objectiver équivaut à définir un autre concept théorique, qui conduira à une autre reconstruction du réel. Dans une optique constructiviste, le choix entre les *deux* concepts théoriques doit être fonction de leur *adéquation* à l'objet spécifique de l'étude.

Le choix de la perspective épistémologique prépare ainsi des parcours « régulationnistes » différents.

Appelons TR1 et TR2 deux démarches possibles (parmi d'autres) pour la Théorie de la Régulation, qui font référence respectivement à une épistémologie de la représentation et de la construction. Alors :

1. Suivant le parcours TR1, l'établissement d'un MDR pourrait (en principe) être le produit délibéré d'une action politique ; TR1 permet de concevoir *a priori* la possibilité de *régler le réglage*. TR2, au contraire, vise la compréhension *a posteriori* du réel. Dans cette perspective, la non-intentionnalité des mécanismes de la régulation peut être interprétée comme un élément bâsseur de la reconstruction régulationniste du réel.

2. Suivant l'approche régulationniste dans le sens de TR2, l'absence *d'un ingénieur-système* constituerait alors un *présupposé méthodologique* pour la reconstruction du réel. Suivant TR1, par contre, l'impossibilité d'assurer la régulation consciente de la société constitue un fait contingent, *précedent* l'analyse régulationniste : une fois disponibles les résultats régulationnistes, la possibilité de parvenir à régler les mécanismes qui gouvernent la société - de la part d'un acteur social spécifique ou par le biais d'un accord entre acteurs différents - est

---

52. [Boyer, 1986, p. 54-55].

établie<sup>53</sup>. Par exemple, Frédéric Lordon met en relation la « capacité d'extériorité [de l'État] par rapport au mode de Régulation » avec la possibilité de poursuivre un « projet global - celui précisément de 'l'accouchement' d'un mode de Régulation original »<sup>54</sup>.

3. TR1 se représente ainsi implicitement comme la vraie *Théorie Générale*. Tout comme la théorie classique peut être interprétée comme un cas particulier de la théorie keynésienne, celle-ci constituerait un cas particulier de TR1. Ainsi, le passage d'une théorie à l'autre se ferait par *l'élargissement progressif* du domaine de validité : la théorie classique ne vaut qu'en conditions de plein emploi selon la théorie keynésienne, mais celle-ci ne vaut qu'en conditions de régulation fordiste selon la TR. Par contre, TR2 traduit une position théorique *irréductible* à l'analyse macroéconomique traditionnelle, et cela précisément parce qu'elle introduit une fracture définitive entre le moment de la compréhension théorique du réel (possible seulement *ex post*) et le moment de l'action politique – *qui ne peut plus être conçue comme action « scientifiquement » fondée*.

4. L'accent mis sur la dimension comparative et historique des analyses régulationnistes prend des significations différentes dans TR1 et TR2. TR1 part de la *complexité* du réel pour affirmer la nécessaire difficulté de sa représentation. Un *contrôle des hypothèses* serré est alors nécessaire pour bien préciser les résultats généraux, pour aboutir à une théorie satisfaisante – l'importance de ce contrôle détermine alors l'intérêt des études de cas spécifiques. Dans TR2, les concepts théoriques ne sont *qu'hypothèses de travail*. Chaque étude spécifique demande la construction de *nouveaux* concepts théoriques – ce n'est pas d'un rôle auxiliaire par rapport à la construction théorique, mais parce qu'elles constituent l'unique finalité que les analyses de cas historiques spécifiques tirent leur importance. En se refusant de se constituer en *savoir théorique*, TR2 se propose comme cadre pour l'élaboration incessante *d'outils théoriques* : c'est en ce sens que nous comprenons l'appel de Robert Boyer à « *utiliser la méthode et non pas les résultats* »<sup>55</sup> de l'approche régulationniste.

5. La structure théorique de TR1 est celle d'une théorie dans l'acception forte du terme : TR1 part de l'analyse de cas singuliers, mais veut aboutir à des résultats généraux, nécessaires pour la production de *prévisions théoriquement fondées* (« *scientifiques* ») sur l'effet d'actions spécifiques – l'étude de cas singuliers est ici un moyen pour atteindre des résultats théoriques généraux. TR2 est par contre une théorie qui se définit moins par ses résultats que par sa *méthode* ; la compréhension de l'existant – c'est-à-dire sa mise en forme rationnelle – constitue son objectif ultime, que le procédé conceptuel de généralisation/schématisation contribue à atteindre – la généralisation théorique représente alors un moyen pour atteindre la compréhension des cas singuliers.

6. Le rôle du théoricien qui adopte la perspective TR1 ne s'éloigne pas du rôle de l'économiste traditionnel ; son but est de construire une théorie et de la

53. Evidemment, cela n'implique pas que cette possibilité sera exploitée effectivement.

54. [Lordon, 1994, p. 48-49].

55. [Boyer, 1986, p.113].

mettre à disposition des acteurs sociaux, dans l'espoir que ceux-ci l'adoptent comme référence pour l'action. TR1 évolue donc comme théorie essentiellement *normative* ; suivant cette route, elle devra tôt ou tard élaborer des critères normatifs (désidérabilité *vs* praticabilité d'un MDR spécifique ; souci de stabilité *vs* volonté de changement du MDR en place ; hiérarchisation théorique des modes de régulation envisageables), sinon on comprendrait mal comment, par exemple, l'établissement d'un MDR pourrait constituer un but pour l'action politique. Le théoricien qui poursuit la perspective TR2 doit reconnaître que, s'il peut se réclamer de la *sensibilité* élaborée dans l'effort de la compréhension du réel, il ne dispose pas – et ne disposera jamais – de bases « scientifiques » sur lesquelles construire ses indications pour l'action. TR2 exprime la tentative d'élaborer une méthode d'*analyse positive* : elle autolimite sa finalité à la compréhension du réel, et prend ainsi au sérieux l'avertissement suivant de Pierre Bourdieu :

*« Il faut, en quelque sorte, avoir renoncé à la tentation de se servir de la science pour intervenir dans l'objet pour être en mesure d'opérer une objectivation qui ne soit pas la simple vision réductrice et partielle qu'on peut prendre, de l'intérieur du jeu, sur un autre joueur ; mais la vision globale que l'on prend sur un jeu que l'on peut appréhender en tant que tel parce qu'on s'en est retiré<sup>56</sup> ».*

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALESINA A., TABELLINI G. (1990a), « Voting on the Budget Deficit », *The American Economic Review*, vol. 80, n° 1, March.
- ALESINA A., TABELLINI G. (1990b), « A Positive Theory of Fiscal Deficits and Government Debt », *The Review of Economic Studies*, vol. 2, July.
- BACHELARD G. (1992), *Épistémologie (textes choisis)*, PUF, Paris.
- BENTLEY A.F. (1967), *The process of government*, Cambridge University Press, Cambridge, 1<sup>e</sup> édition 1908.
- BOURDIEU P. (1992), *Réponses*, Seuil, Paris.
- BOYER R. (1986), *La Théorie de la Régulation.. une analyse critique*, La Découverte, Paris.
- BOYER R. (1994), « Les Capitalismes vers le XXIe siècle », *Notas Económicas*, n° 3 et n° 4, avril, p. 8-39, et novembre, p. 6-29.
- BOYER R. (1995), « Théorie de la Régulation et Politiques d'Emploi », Colloque « *Politique Économique et Théorie de la Régulation* », Ronéotypé, juin.
- BOYER R., MISTRAL J. (1983), *Accumulation, Inflation, Crises*, PUF, Paris, 1<sup>e</sup> édition 1978.
- CERUTI M. (1995), « La hybris dell'onniscienza e la sfida della complessità », in Bocchi et Ceruti (eds), *La sfida della complessità*, Feltrinelli, Milano.
- DAHL R. A. (1956), *A Preface to Democratic Theory*, University of Chicago

---

56. [Bourdieu, 1992, p. 230].

- Press, Chicago.
- DAHL RA. (1985), *A Preface to Economic Democracy*, Polity Press, Cambridge.
- DOBRY M. (1986), *Sociologie des crises politiques*, Presses de la FNSP, Paris.
- EASTON D. (1974), *Analyse du système politique*, Librairie Annand Colin, Paris, 1<sup>e</sup> édition 1965.
- EASTON D. (1990), *The Analysis of Political Structure*, Routledge, New York, London.
- HIBBS D. A. (1977), « Political Parties and Macroeconomic Policy », *The American Political Science Review*, vol. 71.
- JESSOP B. (1990), *State Theory*, Polity Press, Cambridge.
- KEOHANE R O. (1978), « Economics, Inflation and the Role of the State : Political Implications of the McCracken Report », *World Politics*, october.
- KEYNES J.-M. (1942), *Théorie Générale de l'Emploi, de l'Intérêt et de la Monnaie*, Payot, Paris, 1<sup>e</sup> édition 1936.
- LE MOIGNE J.-L. (1994), *Le constructivisme. Tome 1. Des fondements*, ESF éditeur, Paris.
- LINDBLOM C. E. (1977), *Politics and Markets*, Basic Books, New York.
- LIPIETZ A. (1989), « De l'Althusserisme à la "Théorie de la Régulation" », *Couverture Orange CEPREMAP* n° 8920, Paris.
- LORDON F. (1995), « Réinsérer la politique économique dans la théorie de la régulation », Colloque *Théorie de la régulation et Politique économique*, Paris, octobre.
- LUHMANN N. (1983), *Illuminismo sociologico*, fi Saggiatore, Milano, 1<sup>e</sup> édition 1970.
- MESSINA P. (1995), *Introduzione alla scienza politica*, CLEUP, Padova.
- MICHELS R (1966), *La sociologia dei partiti politici nella democrazia moderna*, Bologna, fi Mulino, 1<sup>e</sup> édition 1911.
- MOSCA G. (1939), *The Ruling Class*, Mc Graw-Hill Book Company, New York-London, 1<sup>e</sup> édition 1896.
- NORDHAUS W. D. (1975), « The Political Business Cycle », *Journal of Economic Studies*, April.
- OFFE C. (1977), *Lo Stato nel capitalismo maturo*, Etas Libri, Milano.
- OFFE C. (1984), *Contradictions of the Welfare State*, Hutchinson.
- PALOMBARINI S. (1998), « Discorso politico e discorso teorico », *Teoria Politica*, n° 1, 1998, Turin.
- PALOMBARINI S. (1999), « Le analisi economiche del ciclo politico », *Rivista Italiana di Scienza Politica*, à paraître, Milan.
- PIZZORNO A. (1993), « Discorso politico e discorso teorico », in *Le radici della politica assoluta*, Feltrinelli, Milano.
- POPPER K. R. (1984), *Miseria della storicismo*, Feltrinelli, Milano.
- POULANTZAS N. (1968), *Pouvoir politique et classes sociales*, Maspero, Paris.
- SANDLER T. (1992), *Collective Action. Theory and Applications*, The University of Michigan Press, Ann Arbor.
- SAYER A. (1984), *Method in Social Science. A realist approach*, Hutchinson, London.

- SCHUMPETER J. (1990), *Capitalisme, Socialisme et Démocratie*, Payot, 1<sup>e</sup> édition 1947.
- TAGLIAGAMBE S. (1991), *L'epistemologia contemporanea*, Editori Riuniti, Roma.
- THÉRET B. (1990), « La place de l'État dans les théories économiques françaises de la régulation, éléments critiques et repositionnement à la lumière de l'histoire », *Économie Appliquée*, n° 2.
- THÉRET B. (1992), *Régimes économiques de l'ordre politique*, PUF, Paris.
- THÉRET B. (1995), « Politique économique et régulation. Une approche topologique et autopoïétique », contribution au séminaire franco-brésilien « *Regulação Econômica e Globalização* », São Paulo, 4-6 avril.
- WEBER M. (1919), « Le métier et la vocation d'homme politique », in *Le Savant et le politique*, Plon, Paris.
- WEBER M. (1965), « L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales », in *Essais sur la théorie de la science*, Plon, Paris, 1<sup>e</sup> édition 1904.